



Agissons
ensemble
pour une

VILLE PROPRE

- Enfants de - de 16 ans accompagnés
- Venez avec gilet, gants



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Soyons
participatifs

Avec la participation
du **CLUB DE MARCHÉ**
de **TUCQUEGNEUX** !

Samedi 13
mai, devant la
mairie
9h00 à 12h00

LE 6 ET 7 MAI 2023



BUVETTES ET RESTAURATIONS SUR PLACE

SAMEDI 6 MAI : TOURNOI INDIVIDUEL : 15€



DIMANCHE 7 MAI : TOURNOI DOUBLETTE : 25€

CUESOUL®
BE UNIQUE, BE AWESOME

POUR TOUTES INFORMATIONS CONCERNANT LE
LOGEMENT ET LA PREINSCRIPTION

MERCI DE CONTACTER LA SQUADRA

JERÔME : 06 87 53 90 37

GILBERT : 06 18 05 10 50

MAISON POUR TOUS
GEORGES BRASSENS
77 AVENUE DE LA LIBERATION
54750 TRIEUX

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h-17h30

Mercredi 8h-12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ accueil.trieux@orange.fr

Site internet : trieux.net

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture

07 57 00 15 10

LA MAIRIE SERA FERMÉE VENDREDI 19 MAI

CITYALL : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville. **ECOWATT** disponible sur Cityall.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30.

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2^{ème} jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou 03.74.85.57.00 de 8h15 à 9h15.

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Avril, Mai et Juin 2007** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

RENTRÉE SCOLAIRE : Mardi 2 mai

RENTRÉE 2023 : Inscription à l'école JULES VALLÈS

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) nés en 2020 à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2023 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé. Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie.**

Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

CONCILIATEURS DE JUSTICE

Depuis janvier 2020, les litiges inférieurs à 5 000 € doivent faire l'objet d'une conciliation préalable avant d'être présentés au tribunal judiciaire de BRIEY. Ils concernent : les litiges et troubles du voisinage, les relations entre bailleur et locataire, les litiges de la consommation, les problèmes de copropriété, les litiges entre personnes, les litiges entre commerçants, les litiges en droit rural, les litiges en matière prud'homale. Sur notre secteur, vous pouvez contacter : Mme OBRIOT, permanences à la Mairie de BRIEY uniquement sur rendez-vous tous les lundis après-midi de 13h30 à 16h30 au 06 64 27 72 50 ou coordonnées des autres conciliateurs sur le site de la Mairie : trieux.net.

L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes
www.coeurdupayshaut.fr

ENQUÊTE HABITAT

La communauté de Communes Cœur du Pays Haut mène actuellement une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Afin de recueillir les avis des habitants du territoire, le bureau d'études Villes Vivantes qui nous accompagne propose de renseigner une enquête en ligne accessible sur la page Facebook de votre "Communauté de communes Cœur de Pays Haut".

TAXE FONCIÈRE 2023

L'état a ordonné par décret l'augmentation des bases de la taxe foncière de 7,1 % en 2023. Pour exemple, un propriétaire qui

s'acquitte d'environ 850 € par an de taxe foncière paiera 60€ de plus par bien.

SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : Sirtom

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchetterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchetterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchetterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchetterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

LE TRI SÉLECTIF

Le SIRTOM simplifie et élargit ses consignes de tri. Vous pourrez déposer tous vos emballages en vrac, bien vidés dans votre sac.

C'est simple, tous se trient : les emballages en métal (même les plus petits comme les capsules de café ou les capsules de bouteilles), tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, mais aussi pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sachets et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Que faire en cas de doute concernant le tri des emballages ?

Pour le moindre doute, il existe un outil pratique : l'application mobile « Guide du tri » de CITEO.

TRI SÉLECTIF : les mardis 2, 16 et 30 mai.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

COLLECTE DES VÉGÉTAUX : les vendredis 5 et 19 mai.

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

Un calendrier des dates de passage va vous parvenir dans votre boîte aux lettres prochainement.

ORDURES MÉNAGÈRES : Suite aux lundis 1^{er}, 8 et 29 mai fériés le rattrapage du ramassage des ordures ménagères aura lieu les mercredis 3, 10 et 31 mai.

Sortir les poubelles la veille.

ÉCHOS DE LA CITÉ

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Fermé le lundi

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30

Samedi : 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

ARRÊTÉ DU MAIRE RÈGLEMENTATION

DU STATIONNEMENT ZONES BLEUES

Des zones bleues ont été créées dans différents secteurs de la commune. Elles sont opérationnelles depuis du 10 octobre. La Gendarmerie verbalisera toute utilisation non autorisée des parkings réservés aux handicapés.

SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DE TRIEUX

TESTS DE SÉCURITÉ DE CIRCULATION

La sécurisation de la traversée de Trieux est une préoccupation quotidienne des habitants et des élus. La Mairie informe donc ses usagers que des tests sécuritaires de mise en place de chicane sont mis à l'œuvre sur des zones ciblées : rue du gros chêne, rue

Rigoli, rue Raymond Clause, et rue Marc Raty (deux points). Ces essais de chicane sont pratiqués afin de déterminer la pertinence de leur emplacement en temps réel et évaluer l'impact sur la circulation. Merci de votre compréhension à tous durant cette période.

URBANISME

Affichage obligatoire des autorisations délivrées en construction suite au permis de construire et déclaration préalable.

Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : urbanisme.trieux@orange.fr

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à urbanisme@coeurdupayshaut.fr ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

À savoir : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

ÉLECTIONS DU CMJ

Début mai vont se dérouler les élections des membres du Conseil Municipal des Jeunes. Les élections des nouveaux membres du CMJ auront lieu le **9 mai à l'école Jules Vallès à 14h**.

Ces élections vont permettre d'élire 12 enfants nés entre 2012 et 2014 qui représenteront la jeunesse de la commune pendant 2 ans. Les enfants scolarisés à l'école de TRIEUX peuvent se présenter aux élections en remplissant un formulaire qui est à la disposition de son enseignant. Les enfants non scolarisés à TRIEUX nés entre 2012 et 2014 peuvent également se présenter ou voter. Pour cela il leur faudra se manifester en mairie. Un vote par procuration peut être organisé.

Dépôt des candidatures au plus tard le 5 mai.

Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 et Célébration de la Libération des Camps de Concentration :

LUNDI 8 MAI 2023

Rassemblement au Monument aux Morts à **10h30**

Ouverture par l'Harmonie Municipale de Trieux

Verre de l'Amitié en Mairie

La population est vivement invitée
à participer à cette commémoration

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2023

La réunion a débuté le 13 avril 2023 sous la présidence du Maire, Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

Membres présents :

Monsieur BARBERIO Antoine

Monsieur BOSSI Yoann

Monsieur CERONE Antony

Madame CIPRIANI Christiane

Madame DELLES Nathalie

Madame DEVAUX Stéphanie

Madame DURLA Jocelyne

Madame FILLGRAFF Monique

Monsieur GIANGRANDI Patrick

Monsieur HENRY Pascal

Monsieur KOCIAK Jean-Claude
Madame LANDOWSKY Sylvie
Monsieur MARZEK Jean-Pierre
Monsieur MENGHI Marizio
Madame MILIZIANO Jennifer
Madame SABBA Bériza
Monsieur TELLIER Olivier
Madame THIRION WATRIN Frédérique
Monsieur TOMC Claude
Madame VAN MEEL Lucie

Membres absents représentés :

Madame MANGEOT Nathalie Pouvoir donné à Mme MILIZIANO Jennifer
Monsieur RIANI Gérald Pouvoir donné à M. GIANGRANDI Patrick
Monsieur THOMAS Julien Pouvoir donné à M BOSSI Yoann

Secrétaire de séance : Madame DEVAUX Stéphanie

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars 2023 à la majorité (4 abstentions : Mme SABBA Bériza ; Mme THIRION-WATRIN Frédérique, M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald.)

Ordre du jour :

076_2023 Fongibilité des crédits
077_2023 CFU
078_2023 Affectation du résultat
079_2023 Budget Primitif 2023
080_2023 Subventions aux associations 2023
- Questions diverses

076_2023 Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de réparation et sans modifier le montant global des

investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* autorise M. Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2023.

23 voix pour

077_2023 CFU

Le 1 de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section de Fonctionnement et d'investissement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	1 031 049.40	1 031 149.40	1 780 061.98	1 780 061.98
Réalisé	564 712.95	590 820.97	1 429 013.21	1 836 823.18
Reste à réaliser	34 702.35	0	0	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	26 108.02
Fonctionnement	407 809.97
Résultat global	433 917.99

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des votants (après la sortie de la salle de M. Le Maire) le compte financier unique 2022.

23 voix pour

078_2023 Affectation du résultat

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 à la majorité l'affectation du Résultat comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
 Constatant que le compte financier unique fait apparaître
 Un excédent de fonctionnement de 301 984.43
 Un excédent reporté de 105 825.54
 Soit un excédent cumulé de 407 809.97
 Un excédent d'investissement de 26 108.02
 Un déficit des restes à réaliser de 34 702.35
 Soit un besoin de financement de 8 594.33
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :
 Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : excédent 407 809.97
 Affectation complémentaire en réserve (1068) 69 523.61
 Résultat reporté en fonctionnement (002) 338 286.36
 Résultat d'investissement reporté (001) excédent 26 108.02

19 voix pour

4 voix abstention Mme SABBA Bériza ; Mme THIRION-WATRIN
 Frédérique, M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald.)

079_2023 Budget Primitif 2023

Le conseil municipal adopte le Budget Primitif 2023 à la majorité comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	557 739.42	2 106 997.55
Restes à Réaliser :	34 702.35	
Total dépenses :	586 441.77	
Recettes :	586 441.77	2 106 997.55

080_2023 Subventions aux associations 2023

Le conseil municipal prend connaissance du montant accordé à chaque association décidé en commission des finances qui a eu lieu le 06 avril 2023. Ci-après le tableau récapitulatif.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. BARBERIO Antoine, M. BOSSI Yoann, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, M. TOMC Claude, M. GIANGRANDI Patrick.

ASSOCIATIONS SUBVENTIONS

	Montant sollicité	Montant accordé en commission des finances du 06/04/2023
ACCA		-
ACPG-CATM	300,00	300,00
Addoth	200,00	-
Adavie	150,00	-
Afsep	80,00	-
Amicale des porte-drapeaux		-
Animavi	50,00	-
APF France Handicap	150,00	-
ART ET CULTURE	250,00	250,00
Association de solidarité avec le peuple syrien	1 000,00	-
Association Histoire Industrielle Hussigny- Godbrange	300,00	-
Association les accidentés de la vie		-
Association sur un air de Pologne		-
ASSOCIATION « LES PETITES MAINS »	1 000,00	600,00
ASTT	2 400,00	2 400,00
AUDUN LE ROMAN DYNAM HAUT		-
BASKET TUQUEGNIEUX		-
Comité des fêtes		250,00
CERCLE HISTOIRE		-
Cheval bonheur		-
CH BRIEY STRUCTURE JEUX ENFANTS		-
CLUB LOISIRS ET SOURIRES	600,00	500,00

Comité d'entraide du bassin de Briey		-
CP2H (handball CCPH)		-
CSFL		-
DONNEURS DE SANG	200,00	200,00
ECOLE DE MUSIQUE	3 000,00	2 700,00
EDAT	8 000,00	5 500,00
FEP Tucquegnieux	150,00	-
FSGT	-	-
GARDON TRIOTIN	-	-
GYM TUQUEGNEUX		-
HARMONIE MUNICIPALE	2 000,00	2 000,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS		-
LA BROQUERIE		-
Les restaurants du cœur	100,00	-
Prévention routière	100,00	-
Réseau maillage		-
SAPEURS POMPIERS	1 962,00	1 962,00
SECOURS CATHOLIQUE		-
Secours populaire français	1 000,00	-
Sos amitié Metz lorraine		-
SQUADRA		-
TRIEUX 63	600,00	600,00
TRIOTHEQUE	1 550,00	1 550,00
UN SOUFFLE UN SOURIRE	500,00	-
Une rose un espoir	-	-
Coopérative scolaire		2 300,00
Aeim	80,00	-
TOTAL	25 722,00	21 112,00

14 voix pour

Élections sénatoriales 2023 : décret du 6 avril 2023 n°2023-257
Élections des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants le vendredi 9 juin.

ACTUALITÉS SANITAIRES

NOUVEAU Transport Bus

Ligne 602 BRIEY <> LUXEMBOURG

Le réseau de bus transfrontaliers RGTR étoffe son offre en direction des frontaliers lorrains. Une nouvelle liaison de bus transfrontalières sera effective **à compter du 21 mai 2023** et reliera le Val de Briey à Luxembourg via Esch-sur-Alzette. La **ligne 602** desservira le **Val-de-Briey, Avril, Trieux, Beuvillers, Aumetz, Audun-le-Tiche, Esch-sur-Alzette, Luxembourg Ville via La Cloche d'Or** offrant ainsi une alternative à la voiture. 14 allers-retours par jour sont programmés. Le détail des horaires et l'emplacement des arrêts n'ont pour l'heure pas été communiqués. Contacts : ST2B 03 82 33 89 25 ou 00352 24 65 24 65 ou mobiliteit.lu

PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

VEILLONS SUR NOS SÉNIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

TÉLÉMÉDECINE

Un service de télé-médecine a ouvert ses portes dans l'ancien cabinet médical à Piennes rue du 8 mai. En partenariat avec le

Département, la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut propose à la population, qui n'aurait pas d'autres solutions, de bénéficier de consultations à distance auprès d'un médecin généraliste. La consultation est faite en présence de professionnels de santé. Les motifs médicaux doivent être simples (renouvellement d'ordonnance, « petite » pathologie). Des créneaux sont ouverts régulièrement. Les rendez-vous peuvent être pris dès lundi matin, excepté le week-end, entre 9H-12H et 13H-16H au 03.82.21.73.11

LE SAVIEZ-VOUS !

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANT DE PORTES ET CANIVEAUX

Les riverains sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. S'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs. Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leur habitation.

BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

STOP - OBLIGATOIRE !!!!

Déclaration de vos biens immobiliers sur le site des impôts.gouv.fr

- Sous peine d'amende

Sont concernés les propriétaires, usufruitiers et les SCI

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023.

À partir du 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications avec *Service-Public.fr*.

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation : propriétaire indivis, usufruitiers, sociétés civiles immobilières (SCI). **À savoir** : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée. **À noter** : En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :

- le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;
- le service des impôts, via la messagerie sécurisée, (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV ».

Pour les personnes qui n'ont pas internet, vous pouvez passer en Mairie prendre un document à remplir et à renvoyer au Centre des Impôts.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- Timéo WATRIN né le 09/03/2023 à THIONVILLE.
- Alba, Laura MOREIRA née le 17/03/2023 à MONT-St-MARTIN.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveau-nés.

Mariages :

- Abdelkadir BELGACEM et Morgane Rose Danielle TESCARI le 15 avril 2023.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.

Décès hors commune :

- Maria BARBI née le 25/10/1931 à TRIEUX décédée le 25/03/2023 à VITROLLES (Bouches-du-Rhône).

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

La collecte du mercredi 12 avril a été un succès grâce à l'équipe de l'EFS de Metz, aux bénévoles et aux 63 personnes qui s'y sont présentées. 54 personnes ont été prélevées donc 2 nouveaux. Merci à tous. Nous vous attendons encore plus nombreux à la prochaine collecte du vendredi 8 septembre.

RELAIS DES ASSISTANTES

MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou animram@coeurdupayshaut.fr

Pour les parents employeurs et assistantes maternelles

Vendredi 5 mai à 9h15 au périscolaire

Thème : Atelier Bricolage

Le Relais Petite Enfance Intercommunal organise le mardi 16 mai à 9h30 à l'espace Louis ARAGON d'Audun-le-Roman une crêpe-partie déguisée pour l'ensemble des assistantes maternelles, parents employeurs et enfants en garde. La séance de sophrologie pour les assistantes maternelles aura lieu le mercredi 10 mai à 20h00 à la maison de l'enfance d'Audun le Roman avec l'intervenante Cécile Francois sophrologue.

LE COMITÉ DES FÊTES

Concours de Tarot **SAMEDI 13 MAI** à la MPT.

Concours de belote **DIMANCHE 21 MAI** à la MPT. Début des concours à 15h00. Les inscriptions à partir de 14h00. Pour plus de renseignements 06.75.92.42.06.

LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Maison paroissiale : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman
Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03.82.21.29.16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements. Site internet www.catholique-nancy.fr/saint-jean

Offices religieux à Audun-le-Roman :

Les célébrations dominicales auront lieu à 9h30.

Messes les 7, 14 et 21 mai.

Messe de l'Ascension le 18 et Messe de Pentecôte le 28.

En semaine messes dans l'oratoire à droite du chœur : les mardis et jeudis à 17h30 – les mercredis et vendredis à 8h30

UN SOUFFLE, UN SOURIRE

MARCHE DU SOUFFLE

Dimanche 7 mai 2023

Départ au Stade Municipal : 2 parcours (5 km et 10 km).

Ouverture des portes 9h30 dernier départ 12h

Possibilité de restauration sur place.

Contacts : Amandine 06 70 26 43 77 et Tony 06 63 86 20

LA TRIOTHÈQUE

Félicitations à nos gagnants et gagnantes du concours de dessins de Pâques ! Et **bravo** à tous les participants et toutes les participantes : vos dessins joyeux et colorés ont mis du **peps** à la Triothèque ! Rendez-vous **l'année prochaine** pour un concours encore plus **éblouissant** !

Nous vous rappelons l'opération **Livres Mystères** de la Triothèque : il ne vous reste plus qu'un mois pour vous laisser surprendre par nos livres emballés comme des cadeaux. N'attendez plus : demain, il sera trop tard !

Les bénévoles de la Triothèque organisent leur vente privée le dimanche 11 juin 2023 de 9h à 17h sur le parking de la Triothèque. Nous espérons vous y accueillir très nombreux et nombreuses.

Vous avez vu ? Les arbres et les parterres sont tout en fleurs ! Le **printemps** s'est enfin installé !

Votre jardin fait grise mine ? Venez vite à la Triothèque piocher quelques graines dans notre **grainothèque** pour illuminer votre pelouse ou produire de délicieux légumes qui raviront vos papilles pendant tout l'été ! **À BIENTÔT !**

JEUDI 18 MAI 8H00

ETANG COMMUNAL

TRIEUX

PÊCHE A LA TRUITE

200 kgs de
TRUITES



Buvette et
Restauration
Sous CHAPITEAU

Réservation
appréciée pour nous
faciliter la
préparation.
Nous vous
proposons:
Saucisses blanches
Hamburgers
Merguez
Fromage
Patates à la braise

TARIF : 26€ pour 4 jours

Avec droit de pêcher uniquement à la truite jusqu'au 21 MAI

- PAS DE LEURRE - PAS DE VIFS - CUILLERE INTERDITE - AMORÇAGE INTERDIT
- UNE SEULE LIGNE PAR PÊCHEUR BARBECUE INTERDIT

RENSEIGNEMENTS

06.82.00.76.91 / 06.76.11.36.50

BAR LE TRIOTIN

Avenue de la Libération 54750 TRIEUX ou EN MAIRIE

kociak@orange.fr

Organisé par Le Gardon Triotin

i.p.n.s

Printemps

MUSICAL

Dimanche 21 MAI Stade Municipal de Trieux

Festival organisé par l'Harmonie Municipale en collaboration
avec le Département 54 et la municipalité de Trieux

Trieux



**ENTRÉE GRATUITE
BUVETTE et RESTAURATION**

**12h00 : Ouverture : Apéritif de bienvenue accompagnée
par l'harmonie municipale de Trieux**

13h00 : Les mystères de l'Ouest - Dancers-Liners

13h15 : Zaittis - 5 musiciens du conservatoire

14h00 : Duo Giombetti - Répertoire variété française

14h30 : Ecole Diapason - Violon

14h45 : Les mystères de l'ouest

15h00 : MG Blues Band - Blues Music

16h30 : Les Mystères de l'ouest

16h45 : Snap Border Band - Rock alternatif

18h00 : Clôture

